



les petits frères des Pauvres

## **DOSSIER DE PRESSE**

### **Les petits frères des Pauvres : Héberger-Loger**

**Contact Presse : Profile PR**

**Jean-Philippe Lecocq**

01 56 26 72 13

[jplecocq@profilepr.fr](mailto:jplecocq@profilepr.fr)

**Presse : Mendrika Rabenjamina**

01 56 26 72 24

[mrabenjamina@profilepr.fr](mailto:mrabenjamina@profilepr.fr)

**TV/Radio : Lamya Elkima**

01 56 26 72 02

[l elkima@profilepr.fr](mailto:l elkima@profilepr.fr)

## **Sommaire**

**1) Les personnes de plus de 50 ans n'échappent pas au mal-logement**

**2) Les petits frères des Pauvres et le logement**

- **Un objectif : contribuer à un logement stable**
- **Le rôle des différentes structures des petits frères des Pauvres**
- **Le parcours de relogement des personnes sortant de la rue, un savoir-faire des petits frères des Pauvres**
- **Les étapes du parcours de relogement des personnes sortant de la rue**

**Annexe 1 : répartition du patrimoine immobilier social de la Fondation Bersabée**

**Annexe 2 : profil des personnes logées par la Fondation des petits frères des Pauvres**

## **Les personnes de plus de 50 ans n'échappent pas au mal logement<sup>1</sup>**

Les personnes âgées qui font appel aux petits frères des Pauvres sont celles qui n'arrivent plus à vivre, dans l'isolement, un vieillissement difficile. L'isolement social et la solitude entraînent une souffrance considérable pour les plus âgés qui ne trouvent plus de sens et d'utilité à leur vie. A cette souffrance s'ajoutent de plus en plus souvent des problèmes d'habitat :

- l'inadaptation de l'habitat et parfois son insalubrité renforcée par la perte de capacité à entretenir le logement et le repli sur soi,
- des parcours résidentiels descendants,
- des entrées contraintes en institution,
- des conditions de vie parfois difficiles en structures collectives de grande capacité,
- des difficultés du maintien à domicile dans des logements qui ne sont plus adaptés à la dégradation de la santé et de la mobilité de la personne,
- des difficultés financières qui se traduisent par un nombre de personnes âgées à la rue ou en logement précaires (hôtels au mois...) de plus en plus important.

Lorsque les personnes ne bénéficient que du minimum de potentiel social, financier et culturel, ces situations deviennent plus aiguës ; d'autant qu'avec l'âge, les inégalités sociales préexistantes s'accroissent (personnes seules et âgées vivant en zones urbaines sensibles, en foyers de vieux migrants, sans domicile fixe...).

---

<sup>1</sup> Voir : L'état du mal logement en France, Rapport annuel 2009, Fondation Abbé Pierre, chapitre 1 « personnes âgées et logement : le retour à la précarité » rédigé en collaboration par les petits frères des Pauvres

## **Un objectif : contribuer à un habitat stable**

### **Contribuer à la stabilité des personnes âgées chez elles :**

Les petits frères des Pauvres ont été promoteurs du maintien à domicile et souhaitent son développement. De manière générale, ils entendent promouvoir des alternatives aux structures collectives de grandes capacités (petites unités de vie, recours à l'hébergement temporaire, logements groupés, etc.).

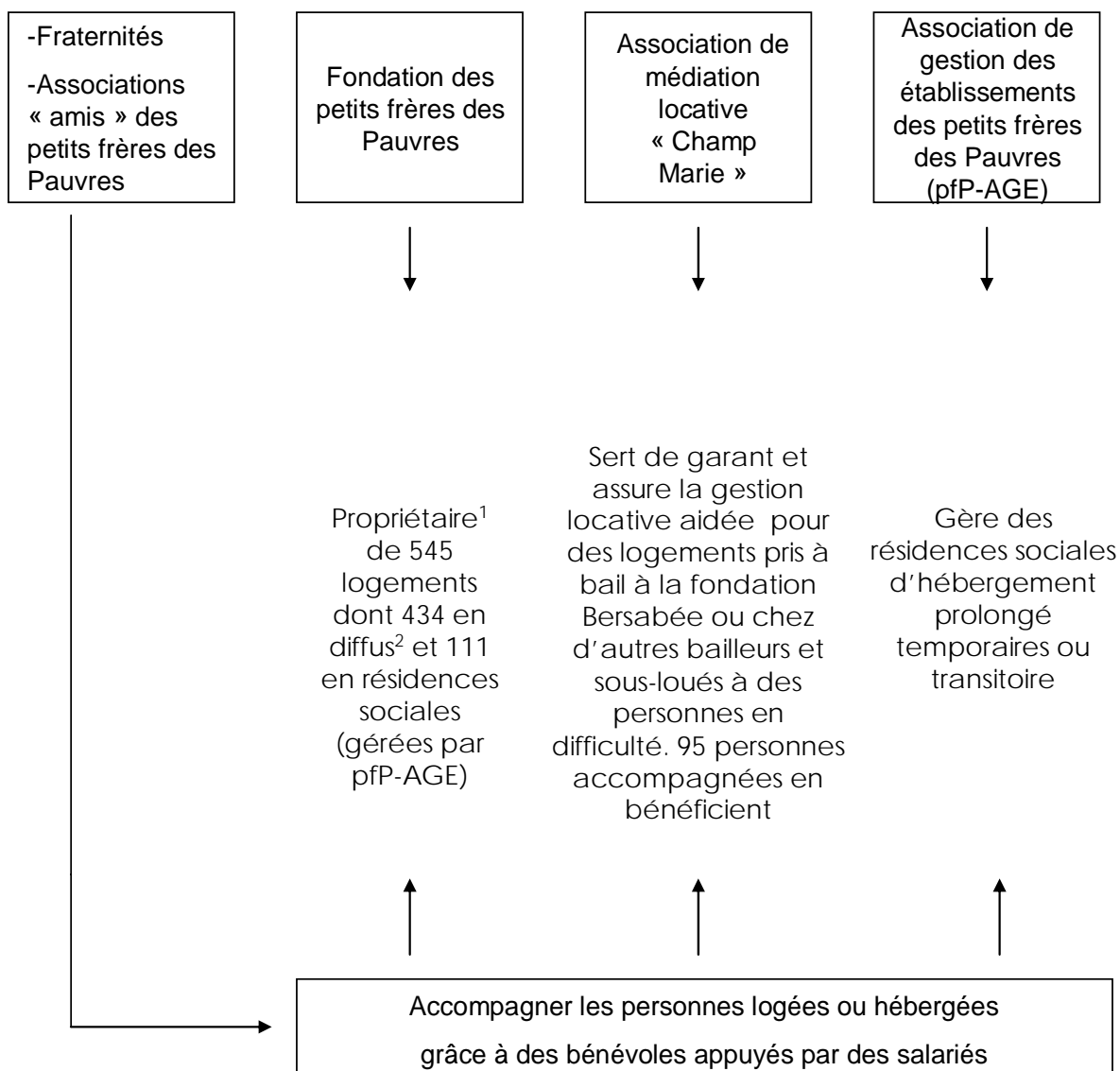
**Accompagner les personnes sans abri ou sans domicile stable** vers et dans le logement en conciliant leur accueil inconditionnel et la participation à leur propre parcours (en particulier financière).

**Accompagner sans rupture de relation et dans la durée** est un principe de base essentiel et nous oblige à assurer obligatoirement les relais d'accompagnement des personnes entre équipes.

Quand l'offre locale d'hébergement ou de logement de qualité n'est pas suffisante, les petits frères des Pauvres s'investissent comme **opérateur de solutions d'habitat** :

- en petites unités de vie inscrites dans la cité, adaptées à la perte d'autonomie et aux contraintes de l'âge,
- en logements diffus lorsque l'offre privée ou publique ne suffit pas ou n'est pas adaptée aux besoins des personnes. Le choix du diffus s'explique par la volonté de favoriser la mixité sociale et entre les âges.

# Les structures de logement et d'hébergement des petits frères des Pauvres



## Héberger-loger : la réponse des petits frères des Pauvres

Les petits frères des Pauvres ont développé toute une palette de réponses aux besoins d'hébergement et de logement des personnes qu'ils accompagnent :

- 434 logements en diffus sur le territoire national
- 10 maisons d'accueil temporaire, transitoire ou prolongé pour 324 personnes
- 1 établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour 64 personnes.

<sup>1</sup>Les logements ont été acquis par le biais de legs conservés en nature ou emploi des fonds provenant de legs ou dons.

<sup>2</sup> Logements individuels

## **Le rôle des différentes structures des petits frères des Pauvres**

### **L'accompagnement, domaine d'expertise des petits frères des Pauvres**

Pour répondre de la manière la plus adaptée aux besoins et aux aspirations des personnes de grand âge ou en situation de précarité, l'association « Les petits frères des Pauvres » s'appuie essentiellement sur l'engagement de bénévoles, expression d'une solidarité citoyenne et source d'innovation. Entre bénévole et personne accompagnée, une relation fraternelle s'instaure fondée sur la reconnaissance de la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social, la liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité.

Cet accompagnement est global, complémentaire des dispositifs sociaux. Il prend en compte le logement, comme les autres besoins de la personne (ressources, santé...).

### **Le logement, une compétence de la Fondation des petits frères des Pauvres**

Créée en 1977, la **Fondation Bersabée** (abritée par la Fondation des petits frères des Pauvres) œuvre, en étroite relation avec les différentes entités des petits frères des Pauvres, pour le relogement des personnes de plus de 50 ans, isolées ou en situation d'exclusion. Pour cela, elle acquiert et rénove chaque année des logements sur le territoire national avec l'objectif de répondre au mieux aux besoins des personnes.

Le parc social national est constitué de 545 logements dont les deux tiers à Paris (111 sont regroupés en petites unités gérées par pfP-AGE).

### **La gestion d'établissements d'accueil, une mission de pfP-AGE**

**L'Association de gestion des établissements des petits frères des Pauvres (pfP-AGE)** a pour objet de gérer toute structure, établissement ou service offrant à des personnes âgées de plus de 50 ans des solutions innovantes d'accueil, de séjour et de logement à titre provisoire ou définitif.

L'association bénéficie d'une solide expérience et de multiples compétences en matière de gestion de structures de ce type.

Les différentes unités de vie de pfP-AGE permettent de répondre à la diversité des besoins de prise en charge (hébergement temporaire, transitoire, logement adapté) en collaboration étroite avec la Fondation et des équipes d'action de proximité des petits frères des Pauvres (Fraternités, associations « Amis »...).

**L'association pfP-AGE** gère sur le territoire national de nombreux établissements :

- 3 maisons-relais
- 1 foyer-appartements pour personnes marginales handicapées psychiques
- 1 résidence sociale
- 3 petites unités de vie pour personnes âgées
- 2 hébergements transitoires pour personnes en précarité
- 1 hébergement temporaire ouvert toute l'année
- 6 maisons mixtes (accueil de groupes en séjour de vacances et accueil individuel en hébergement temporaire)
- 10 maisons de vacances pour l'accueil de groupes.

**Les petits frères des Pauvres** gèrent également un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), centre de rencontre des générations.

## **Le parcours de relogement des personnes sortant de la rue, un savoir-faire des petits frères des Pauvres**

**Retrouver un logement à soi, quand on a connu une vie d'errance, n'est pas simple. Un toit ne suffit pas pour retrouver ses repères. Un relogement peut se traduire rapidement par un échec s'il n'est pas véritablement accompagné. La longue expérience des petits frères des Pauvres lui a permis de construire un savoir-faire, en terme de relogement, afin que les personnes puissent retrouver stabilité et dignité. Les bénévoles jouent un rôle déterminant dans la réussite de ce parcours.**

Pour « récupérer » des difficultés de la vie antérieure, cette population a besoin d'une phase intermédiaire, qu'elle trouve en hôtel à la journée, puis en hôtel au mois, avant d'atteindre une autonomie plus grande. Cette population est dans un tel état psychologique qu'il est nécessaire de lui laisser le temps pour reprendre confiance en elle. Il lui faut du temps pour reprendre conscience de ses compétences et investir un nouveau projet personnel.

Suite à un pré accueil et une évaluation des besoins de la personne, les petits frères des Pauvres acceptent d'accompagner la personne ou proposent une réorientation. Il arrive que le refus de l'accompagnement soit lié au fait que la personne ne souhaite pas participer financièrement à son hébergement. Notre expérience montre que l'acceptation d'une participation financière de la personne l'implique dans son parcours et augure bien de l'avenir. La personne aidée retrouve une certaine dignité. Elle paie comme tout le monde. Le processus de réinsertion est engagé.

Tout au long de ce parcours, les petits frères des Pauvres, grâce à leurs bénévoles d'accompagnement et leurs salariés référent social, aident la personne à retrouver ses droits civils et sociaux, à prendre en charge ses problèmes de santé, à chercher un travail (si possible), à renouer des relations sociales apaisées... Au fil du temps, on constate l'émergence :

- **D'une triple relation de confiance** : au fur et à mesure de l'accompagnement, la personne accompagnée accordera sa confiance à l'association, inversement le référent salarié et le bénévole accompagnant accorderont leur confiance à la personne accompagnée. Constatant qu'elle est valorisée, la personne accompagnée (re) gagnera confiance en elle-même.
- **D'un sentiment d'appartenance** : les personnes accompagnées ne se sentent plus « électrons libres », abandonnées dans la cité mais acquièrent un sentiment d'appartenance. Les lieux d'animation permettent aux personnes de renouer avec ce besoin fondamental de l'être humain : le besoin d'appartenance.

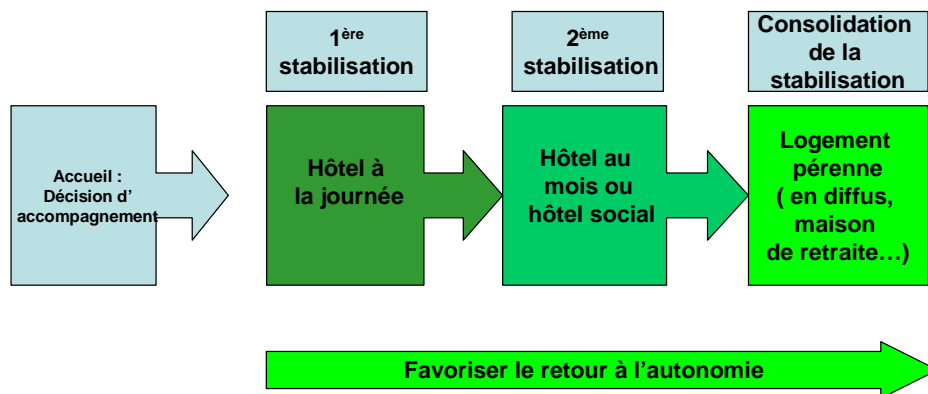
Lors de cette période, d'une durée de 3 à 6 mois, une relation humaine se construit entre les acteurs bénévoles et salarié et la personne accompagnée : il s'agit de la **création du lien social<sup>2</sup> ou interpersonnel. C'est une richesse non évaluable, non quantifiable mais pourtant réelle, observable et indispensable à un « accompagnement relogement » de qualité.**

---

<sup>2</sup> Le lien social, critère d'utilité sociale, peut être défini comme l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Il permet aux individus d'acquérir une identité sociale, d'assurer la cohésion sociale par l'intégration de chacun, soit par le partage de valeurs communes soit par la reconnaissance sociale des différences lors de l'établissement des règles sociales.

# Les étapes du parcours de relogement des personnes sortant de la rue :

## Le parcours de relogement pour les personnes sortant de la rue



Ce schéma représente le parcours de logement pour les personnes sortant de la rue ; ce « modèle » est adapté en fonction du vécu des personnes et des possibilités locales de logement.

### 1. Une période de première stabilisation : l'hôtel à la journée un outil indispensable au parcours de relogement

- Proposition d'une chambre en hôtel à la journée.  
La personne participe au paiement de l'hôtel en fonction de ses ressources.
- Mise en place d'une relation d'accompagnement par des rencontres hebdomadaires avec bénévoles et salariés référents.
- Ouverture des droits (tels que le RSA, l'AAH, la CMU ou encore le minimum vieillesse, allocation logement).
- Accès à un ensemble d'activités et de lieux d'animation des petits frères des Pauvres permettant de retrouver des relations et des intérêts: lieu d'accueil de jour, les sorties, les vacances, les repas, la recherche d'une activité salariée.

Cette période permet :

- à la personne de se stabiliser administrativement et socialement, de (ré) apprendre à gérer une vie quotidienne, ses finances, ses relations avec ses voisins et son gérant d'hôtel, (ré) acquérir des repères dans le temps.
- Au salarié et au bénévole-accompagnateur d'acquérir une meilleure connaissance de la personne et d'effectuer une évaluation commune de ses capacités d'autonomie et relationnelles est effectuée.

### 2. Une période de deuxième stabilisation en hôtel au mois

- Proposition d'une chambre d'hôtel au mois.  
L'hôtel au mois permet au public de sortir d'une situation de survie, d'intégrer un espace privé, se l'approprier en l'aménageant et en l'entretenant : réapprendre à être autonome tout en étant entouré.
- Travail sur la remobilisation des ressources de la personne.
- Co-construction de relogement définitif en fonction des droits de la personne, de sa demande et de l'évaluation posée par les petits frères des Pauvres

- Lors de cette période de deuxième stabilisation, les référents accompagnant s'appuient sur le lien interpersonnel qu'il a construit avec la personne en première stabilisation. Les « réussites » de la première stabilisation seront mises en exergue pour favoriser la deuxième stabilisation puis sa consolidation.

### **3. Proposition de logements adaptés : la consolidation de la stabilisation**

Les petits frères des Pauvres proposent des solutions de logement adaptées au projet de vie de la personne, montent les dossiers de candidature, et proposent une aide à la personne au moment du relogement ainsi qu'un accompagnement dans le temps.

- relogement temporaire ou définitif dans les différentes structures de pfP-AGE (hébergement temporaire, résidences sociales, maison relais, hôtel social),
- relogement définitif par le biais d'une demande d'Accord collectif départemental ou d'une résidence pour personnes âgées,
- Relogement dans les logements diffus de la **Fondation Bersabée** ou de l'**association de médiation locative « Champ Marie »**.



#### **Le rôle des bénévoles « gestion locative et immobilière » :**

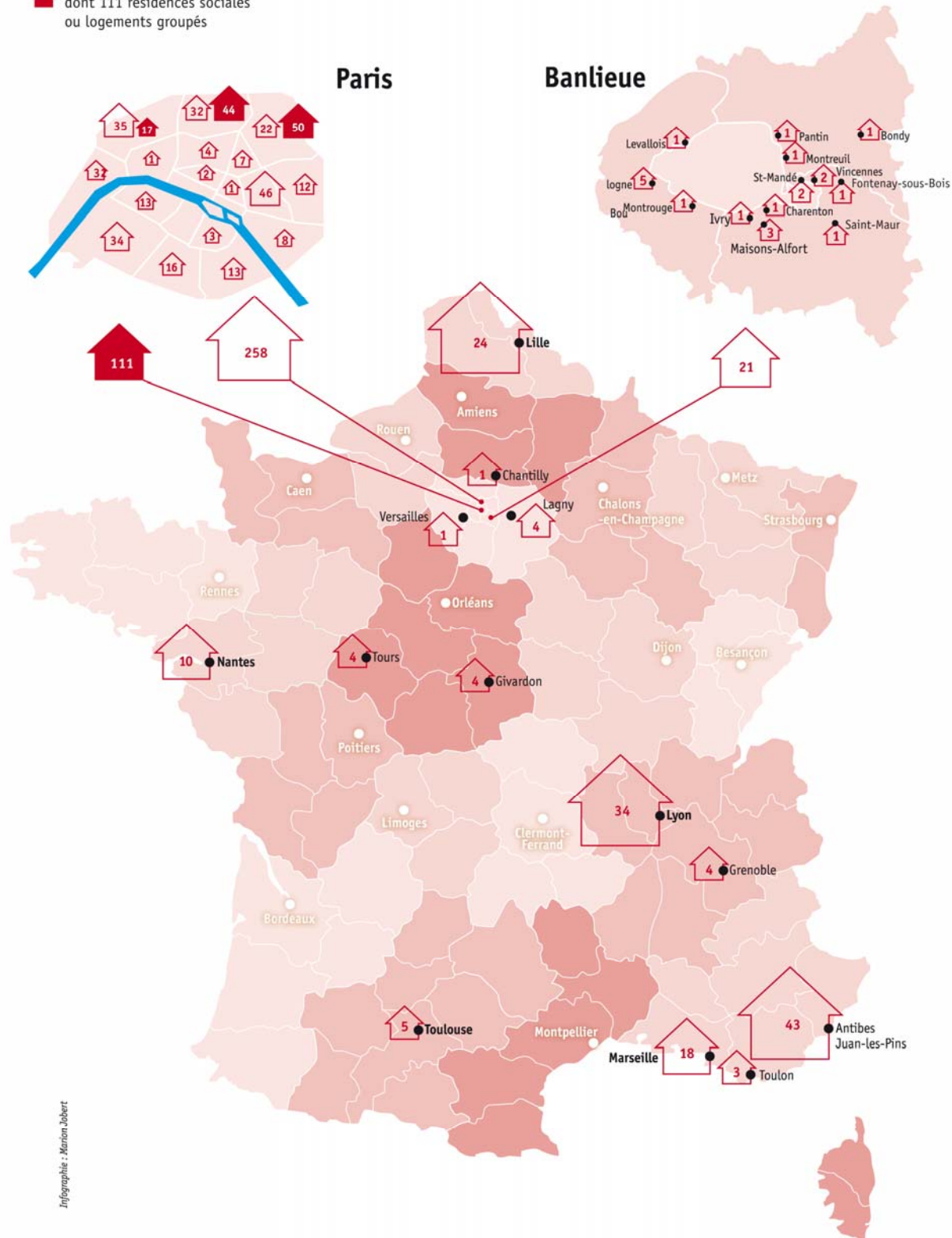
La Fondation des petits frères des Pauvres et l'association de médiation locative « Champ Marie » font appel à un bénévolat de compétence et mobilise près d'une centaine de bénévoles pour prendre en charge de nombreuses missions dans le domaine de la gestion immobilière et locative :

- recherche d'appartements
- études et suivis des travaux
- suivi des assemblées de copropriété
- petit entretien des logements et bricolage au profit des locataires
- médiation locative
- relations avec les autres bailleurs sociaux...

# Annexe 1 : Répartition du patrimoine immobilier social de la Fondation Bersabée

Fondation abritée Bersabée  
 Répartition du patrimoine immobilier social au 31 décembre 2009  
 545 logements

-  dont 434 logements diffus
-  dont 111 résidences sociales ou logements groupés



Infographie : Marion Jobert

## Annexe 2 : profil des personnes logées par la Fondation des petits frères des Pauvres (Bersabée)

